



ECOLE DU CHIEN DE FAMILLE

Education Positive - Balades éducatives
Association loi 1901 - Club Canin n° 4519

EDCF

Mérigot Ouest
33230 MARANSIN

N° ADHÉRENT	ANNÉE	NOM Prénom ADHÉRENT
	2026	

Demande d'adhésion
EDUCATION - BALADES ÉDUCATIVES
"pour mieux vivre ensemble"

TYPE D'ADHÉSION (cocher la case adaptée)

A noter : en cas d'adhésion EDUCATION-BALADES, l'accès aux balades n'est possible qu'après validation par les moniteurs

PASS ESSAI (4 séances sur 1 mois, non renouvelable) - pas de licence requise pour cette adhésion - si l'adhérent le souhaite, pourra être suivie d'une adhésion semestrielle ou annuelle après validation de la période d'essai	☐ Pour 1 chien (15€) ☐ Pour 2 chiens (20€)
PASS CHIOT (12 séances sur 4 mois, non renouvelable) - pas de licence requise pour cette adhésion - si l'adhérent le souhaite, pourra être suivie d'une adhésion semestrielle ou annuelle après validation du pass	☐ Pour 1 chien (50€)
ADHÉSION EDUCATION-BALADES (pour 1 semestre sur l'année civile) - licence annuelle requise pour cette adhésion auprès de la Centrale Canine - si l'adhérent le souhaite, pourra être renouvelée à l'issue de la période	☐ Pour 1 chien (60€) ☐ Pour 2 chiens (90€) ☐ Pour 3 chiens (108€)
ADHÉSION EDUCATION-BALADES (pour 1 année de Janvier à Décembre) - licence annuelle requise pour cette adhésion auprès de la Centrale Canine - si l'adhérent le souhaite, pourra être renouvelée à l'issue de la période	☐ Pour 1 chien (120€) ☐ Pour 2 chiens (180€) ☐ Pour 3 chiens (216€)
PASS TRANQUILLOU PILOU - objectif : permettre à de vieux chiens ou à des chiens convalescents de faire des balades courtes spécialement adaptées (environ 1 balade par mois) - pas de licence requise - <u>STRICTEMENT réservé aux adhérents ayant déjà un chien inscrit au club - durée identique</u>	☐ Pour 1 chien (20€)

LICENCE obligatoire auprès de la Centrale Canine pour les adhésions semestrielles ou annuelles (1 licence par an pour chaque chien)

☐ Propriétaire-Conducteur : 24 € ☐ Conducteur autre que Propriétaire : 24 €	€
TOTAL LICENCE (s) :	€
TOTAL GENERAL A RÉGLER (Part club + Licence(s) :	€

Êtes-vous propriétaire du chien ? cocher la case adéquate -->		OUI : ☐	NON : ☐
Informations concernant le PROPRIÉTAIRE adulte :			
Nom :		Prénom :	
Profession :		Né(e) le :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél fixe :		Tél portable :	
Courriel :			

Identité CONDUCTEUR adulte (Compléter seulement si le conducteur n'est pas le propriétaire) :			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		Tél :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Identité 2ème CONDUCTEUR adulte :			
Nom :		Prénom :	
Profession :		Né(e) le :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Identité CONDUCTEUR mineur (autorisation parentale obligatoire) :			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :			
Informations concernant 1er CHIEN :			
Nom :		Sexe :	Naissance :
Race :			
N° ICAD :		LOF (O/N) :	ETRANGER (O/N) :
N° FAPAC du chien à la Centrale Canine (si licence année précédente) :			
Informations concernant 2ème CHIEN :			
Nom :		Sexe :	Naissance :
Race :			
N° ICAD :		LOF (O/N) :	ETRANGER (O/N) :
N° FAPAC du chien à la Centrale Canine : (si licence année précédente) :			
Informations concernant 3ème CHIEN :			
Nom :		Sexe :	Naissance :
Race :			
N° ICAD :		LOF (O/N) :	ETRANGER (O/N) :
N° FAPAC du chien à la Centrale Canine : (si licence année précédente) :			

À COMPLÉTER SEULEMENT POUR LES BALADES CHIENS ÂGÉS OU CONVALESCENTS

Nom :	Naissance :	Sexe :
Race :		
N° ICAD :		

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT lors de la demande d'adhésion puis à renouveler en cours d'année en cas de nouvelles vaccinations ou à l'échéance du contrat d'assurance	A fournir	Validé
AUTORISATION DE PRISES DE VUE (à compléter)		
AUTORISATION PARENTALE MINEURS (à compléter éventuellement)		
CARTE IDENTIFICATION DU CHIEN au nom du propriétaire (copie)		
CARNET VACCINATION À JOUR (<u>copie complète</u>) et Présentation de l'original à noter : TOUX du CHENIL OBLIGATOIRE Si PASSEPORT EUROPÉEN copie des pages 4,5,6,7+pages des vaccinations		
ATTESTATION ANNUELLE RESPONSABILITÉ CIVILE INDIVIDUELLE (copie)		
SI CHIEN LOF copie du certificat de naissance		

Réservé EDCF :

RÈGLEMENT	MONTANT	DATE	Date de fin d'adhésion	Adhésion Refusée (motif)
☐ ESPÈCES :				
☐ CHÈQUE : à l'ordre de « Ecole du chien de famille »				
REMARQUES				

NOTES IMPORTANTES

- En cas d'interdiction de fonctionner pour des raisons INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ (par exemple "mesures sanitaires imposées par la Mairie ou la Préfecture") il ne sera procédé à aucun report ni remboursement.
- PAR MESURE DE SÉCURITÉ, il est strictement interdit de fumer sur le terrain ou aux abords
- Après chaque cours, les adhérents sont tenus de ramener avec eux les sacs à déjections de leur(s) chien(s)
- L'Adhérent stipule avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Fait à : Le: Signature :



ECOLE DU CHIEN DE FAMILLE - EDCF Maransin

AUTORISATION DE PRISES DE VUE

Je (nous) soussigné(s)

Autorise (Autorisons)	
Autorise (N'autorisons) pas	

l'équipe de EDCF à prendre des photos ou à nous filmer dans le cadre des activités ou des manifestations, et à utiliser ces photos ou films dans ses divers supports de communication, afin de valoriser sa dynamique.

EDCF s'engage à rester seul utilisateur de ces images et à n'en céder le droit d'usage à quiconque.

Votre identification sur Facebook (si vous avez un compte) :

Fait à :

Le :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE Enfant Mineur

Je (nous) soussigné(s)

Ayant autorité en qualité de :

Sur l'enfant : Né(e) le :

L'autorise à participer aux séances d'Éducation canine et autres activités proposées par EDCF, avec notre chien.

NOM du CHIEN	
RACE du CHIEN	

Fait à :

Le :

Signature :



École Du Chien de Famille

Association loi 1901 - Club Canin n°4519

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(A signer par chaque nouvel arrivant afin de valider l'adhésion)

1/ Adhésion :

A l'issue d'une première rencontre gratuite **SANS** chien, au cours de laquelle nos méthodes de travail et nos tarifs sont précisés, les moniteurs sont en mesure de pré-valider ou non la demande d'adhésion. Dans ce cas, une deuxième rencontre **AVEC** chien aura lieu afin que les moniteurs puissent évaluer son comportement. Seulement après cette deuxième rencontre une **adhésion** sera proposée au demandeur chez EDCF.

Pour les mineurs :

- L'âge minimum d'adhésion est de 10 ans
- De 10 à 16 ans, il doit y avoir deux adhésions (licence mineur + licence adulte parent ou tuteur)
- Au-delà de 16 ans une licence conducteur seule ou licence propriétaire (si le jeune est propriétaire du chien).

A noter :

A la fin de validité d'un Pass, EDCF se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'adhésion.

En deçà de 1 mois d'une adhésion, et sur demande de l'adhérent, un remboursement au prorata du temps restant de la cotisation club sera envisagé et dans tout autre cas aucun remboursement ne sera effectué (Cf. § 8 Résiliation)

A noter :

Les chiens présentés lors du deuxième accueil doivent impérativement être identifiés conformément à la loi (ou en cours d'identification en cas d'adoption) et à jour de leurs vaccins.

Le vaccin TOUX DU CHENIL est OBLIGATOIRE chez EDCF.

L'adhésion (quel que soit le type) **ne sera effective** que lorsqu'un dossier d'adhésion **COMPLET** aura été fourni, à savoir :

- La fiche de demande d'adhésion
- La fiche d'autorisation parentale le cas échéant,
- La fiche d'autorisation de prise de vue et photos (droit à l'image)
- La fiche d'identification de votre chien (ICAD)
- La copie complète du carnet de vaccination à jour
- La copie de la fiche LOF (en cas de chien LOF)
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile Vie Privée, en cours, couvrant le risque animal domestique
- L'ensemble des documents spécifiques pour les chiens catégorisés (Assurance spécifique, enregistrement Mairie, ...)
- Le règlement intérieur daté et signé
- Le règlement (chèque ou espèces) de la totalité de l'adhésion (club obligatoire + licence si nécessaire).

Différents types d'adhésions sont proposés (Cf. Grille Tarifaire figurant sur le dossier d'adhésion)

2/ Assurances :

En dehors et sur le terrain, tout adhérent est responsable des accidents qui pourraient survenir par sa faute ou celle de son chien.

3/ Matériel :

Le matériel suivant devra être apporté à chaque cours :

Pour les chiens :

- Collier plat ou harnais
- Longe de 3, 5 ou 10 mètres
- Laisse standard (pas d'enrouleur)
- Récompenses appétentes (jambon, fromage...) et / ou jouets
- Sacs à déjections
- Muselière (type Baskerville) :
 - Obligatoire pour les chiens catégorisés de plus de 8 mois,
 - Utile pour les autres chiens lors des cours spécifiques
- Gamelle d'eau et bouteille/gourde d'eau

Matériel INTERDIT sous peine d'exclusion immédiate :
Tout matériel et/ou équipement coercitif car n'étant pas en accord avec les valeurs promues par EDCF
(collier étrangleur, torcatus, laisse lasso, collier électrique, ...)

Pour les conducteurs :

- Tenue correcte et adaptée aux activités exigée,
- Chaussures fermées de type "chaussure de marche" exigées (tongs, sandales, ... sont interdites),
- Bourse à récompenses permettant de libérer les deux mains (ex: attachée à la ceinture).

4/ Règles de conduite et d'accès aux cours :

- Les adhérents doivent respecter les lieux mis à leur disposition, ainsi que les sites de promenades,
- L'accès au terrain est interdit en dehors des cours,
- Les chiennes ne sont pas admises lors de leurs périodes de chaleurs,
- Un chien malade ou convalescent n'est pas admis (dans le doute demander aux moniteurs),
- Les lieux de stationnement doivent être respectés,
- Dans l'enceinte du club, (parking, terrain d'exercice et alentours), les chiens doivent être tenus en laisse. Seuls les encadrants peuvent donner l'autorisation de détacher les chiens,
- L'accès aux cours n'est possible qu'aux adhérents / conducteurs à jour de leurs cotisations et dont l'inscription a été validée par l'équipe de l'EDCF,
- Les adhérents mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un représentant légal.

Pour pouvoir accéder aux cours il est impératif :

- de s'inscrire sur le formulaire d'inscriptions mis à votre disposition en ligne chaque semaine ; (cette inscription est indispensable car elle permet aux moniteurs de préparer leurs cours en fonction des chiens présents),
- de s'inscrire AVANT le cours sur le registre des entraînements mis à votre disposition près du terrain (ce registre est le document officiel obligatoire et qui sera la pièce justificative nécessaire en cas d'accident sur le terrain).

L'accès aux terrains et activités doit faire l'aval du moniteur présent sur site. Sans cela, il est interdit pour un adhérent d'accéder aux terrains et équipements.

Les adhérents doivent arriver sur les lieux du cours 15 mn avant l'heure prévue de façon à détendre leur chien avant l'entrée sur le terrain.

5/ Activités proposées :

Les activités proposées peuvent varier d'une semaine à l'autre, d'un mois sur l'autre.

L'EDCF pourra proposer à ses adhérents :

- des cours d'éducation par groupes définis en fonction de leur niveau et de celui de leur chien (les moniteurs préciseront dans quel groupe l'adhérent doit s'inscrire),
- des ateliers à thèmes spécifiques (théoriques ou pratiques) avec éventuellement des intervenants extérieurs (avec parfois une participation financière pour dédommager les intervenants extérieurs),

- des balades éducatives dans des lieux spécifiques (avec parfois une participation financière pour dédommager les intervenants extérieurs).

6/ Entretien du terrain, des matériels et des infrastructures :

- Chaque adhérent, selon ses disponibilités, s'engage à participer à l'entretien du terrain, des matériels et des infrastructures,
- Des journées d'entretien seront programmées périodiquement, car le club est l'affaire de tous.

7/ Sanctions :

Le club est un groupe convivial. Chacun et chacune se doit de préserver cette ambiance.

Tous propos agressifs, injurieux, avilissants, toute attitude pouvant nuire à la bonne réputation de l'association ou au climat d'amitié, sur le terrain ou à l'extérieur, pourront être sanctionnés par un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive prononcé(e) par le comité et aucun remboursement ne sera effectué.

Rappel : l'utilisation de tout matériel et/ou équipement coercitif fera l'objet d'une exclusion immédiate.

8/ Résiliation :

Unique cas de remboursement pris en compte :

Lorsque, pour une raison ou une autre, vous ne souhaitez finalement pas donner suite à votre adhésion, il vous est possible, dans la **LIMITE d'1 MOIS** à date de votre inscription, de le signifier par courrier (postal ou mail) en nous en expliquant les raisons. Seul le montant de l'adhésion à EDCF vous sera alors remboursé au prorata du temps restant de la cotisation club. (Licence non remboursable).

Toute demande d'annulation faite au-delà d'un mois sera prise en compte mais aucun remboursement ne sera effectué.

Je soussigné (Nom et Prénom) :

Certifie avoir consulté et approuvé le règlement intérieur du club EDCF

Fait à

le :

Signature :